

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Approbation  
du dossier de  
demande  
d'autorisation  
pour la gestion  
des eaux  
pluviales du  
Causse  
d'Auge**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 9 novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 29

**Etaient présents :** Mr Laurent SUAU, Maire, Mme Régine BOURGADE, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Mr Jean-François BERENGUEL, Mme Patricia ROUSSON, Mr Aurélien VAN de VOORDE, Mme Nathalie FOURNIER SAVAJOLS, Mr Philippe TORRES, Adjoint, Mme Marie PAOLI, Mr Raoul DALLE, Mr Gimmy SOTO, Mme Michelle JACQUES, Mme Marie MOLINA, Mme Bernadette MOURGUES, Mr Nicolas TROTOUIN, Mme Catherine COUDERC, Mr Nicolas ROUSSON, Mme Sabrina ARNAL, Mr François ROBIN, Mme Héloïse FINIELS, Mr Jacques BRAJON, Mme Ginette BRUNEL, Mme Sylvie RANC, Conseillers Municipaux.

**Par procuration :** Mme Elizabeth MINET-TRENEULE (Mme Marie PAOLI), Adjoint, Mr Claude BOUQUET (Mme Régine BOURGADE), Mr Alain BERTRAND (Mr Laurent SUAU), Mme Imène MIRAOU (Mme Michelle JACQUES), Mr Jean-Marc DURAND (Mr Jacques BRAJON), Mr André CORRIGES (Mme Marie-Christine GUITTARD), Mr Christophe TREBUCHON (Mme Ginette BRUNEL), Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**02 Novembre 2017**

**Absents :** Mr Christophe LACAS, Adjoint, Mme Marie-Christine GUITTARD, Mme Isabelle VIDAL, Conseiller municipal.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
du compte-rendu  
de la séance :

Madame Nathalie FOURNIER SAVAJOLS, Adjoint, expose :

La commune de Mende a déposé un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement pour la gestion des eaux pluviales du Causse d'Auge.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

La commune souhaite en effet poursuivre l'aménagement du Causse d'Auge sur les secteurs Ouest et Est. Cette zone verra naître à court, moyen et long terme, une ou plusieurs ZAC, ainsi que des quartiers d'habitations.

La surface totale du projet est de 103 ha (47ha sont à ce jour aménagés et 56ha seront aménagés à moyen terme et long voir très long terme). La commune souhaite par conséquent mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour la gestion des eaux pluviales.

L'opération vise donc deux objectifs :

- Compenser l'imperméabilisation des sols sur les secteurs qui ont déjà été aménagés sur la partie à l'Est du « Causse d'Auge » (drainés par les ravins de Rivemale Est et Ouest) ;

- Compenser l'imperméabilisation des futures zones à aménager sur le Sud-Ouest du « Causse d'Auge ». Le demandeur réalise cet aménagement en considérant que les surfaces imperméabilisées totales ne dépasseront pas 48% d'imperméabilisation.

Avant d'être soumis à enquête publique, le dossier (constituant la demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement) doit être présenté au conseil municipal afin qu'il se prononce sur la réalisation de cette opération.

Il est donc proposé :

- **D'APPROUVER** ce dossier avant enquête publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition du rapporteur.

Publié le 1-3-NOV. 2017  
Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Mende, le 10 novembre 2017  
Le Maire,  
Laurent SUAU

